MISSION LOCALE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE LIBOURNE ET DU LIBOURNAIS
Siège social : Les berges de l'Isle
33500 LIBOURNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2023

@com AUDIT - 61, rue Jean Briaud - 33700 MERIGNAC - Tél : 05 56 69 81 36 - Fax : 05 57 89 02 78 / 1, rond point de Flotis - 31240 SAINT JEAN - Tél : 05 62 57 79 90 - Fax : 05 61 24 93 71
S.A.R.L. au capital de 640 790 € - R.C.S Bordeaux N°491 049 466 - N° intracom : FR01 491 049 466 00056 - N.A.F. 6920 Z
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Aquitaine - Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux

Aux Membres de l'Association MISSION LOCALE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE LIBOURNE ET DU LIBOURNAIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE LIBOURNE ET DU LIBOURNAIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

- La note « Indemnités de fin de carrière » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ce passif, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans

toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 26 mars 2024

Le Commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE LIBOURNE ET DU LIBOURNAIS

Sommaire

Bilan association 1

Compte de résultat association 3

Annexes aux comptes annuels 5

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	28 182	23 760	4 422	8 946	-4 524
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 881	13 881	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	88 657	70 260	18 398	20 428	-2 030
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 474		7 474	7 474	0
TOTAL (I)	**138 194**	**107 900**	**30 294**	**36 848**	**-6 554**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	409 051		409 051	419 977	-10 926
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	947 848		947 848	862 202	85 646
Charges constatées d'avance	3 479		3 479	2 753	726
TOTAL (II)	**1 360 378**		**1 360 378**	**1 284 932**	**75 446**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**1 498 572**	**107 900**	**1 390 672**	**1 321 780**	**68 892**

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	141 063	141 063	0
. Report à nouveau	191 031	14 794	176 237
. Excédent ou déficit de l'exercice	62 897	176 237	-113 340
SITUATION NETTE	**394 991**	**332 094**	**62 897**
Autres fonds propres			
. Fonds propres consomptibles			
. Subventions d'investissement	1 851	3 868	-2 017
. Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**396 842**	**335 962**	**60 880**
Fonds reportés et dédiés			
Fonds dédiés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	296 851	347 059	-50 208
TOTAL (II)	**296 851**	**347 059**	**-50 208**
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	32 857	0	32 857
Provisions pour charges	175 669	197 518	-20 849
TOTAL (III)	**208 526**	**197 518**	**11 008**
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 849	13 420	4 429
Dettes fiscales et sociales	410 711	335 930	74 781
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	59 894	22 262	37 632
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	0	69 629	-69 629
TOTAL (IV)	**488 454**	**441 241**	**47 213**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**1 390 672**	**1 321 780**	**68 892**

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat association

Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. Ventes de prestations de services				
Produits de tiers financeurs	2 367 743	2 223 454	144 289	6,48
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	85 485	87 872	-2 387	-2,71
Utilisations des fonds dédiés	347 059	299 992	47067	15,7
Autres produits	15 505	29 770	-14 265	-47,9
Total des produits d'exploitation (I)	**2 815 791**	**2 641 088**	**174 703**	**6,61**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Autres achats et charges externes	439 219	329 108	110 111	33,5
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	117 576	111 018	6 558	5,9
Salaires et traitements	1 422 554	1 258 939	163 615	13,0
Charges sociales	466 677	406 042	60 635	14,9
Dotations aux amortissements sur immobilisations	17 237	17 408	-171	-1,0
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges	32 857		-32 857	
Report en fonds dédiés	296 851	347 059	-50 208	-14,5
Autres charges	5	14	-9	-66,0
Total des charges d'exploitation (II)	**2 792 977**	**2 469 587**	**323 390**	**13,1**
Résultat d'exploitation	**22 814**	**171 501**	**-148 687**	**-86,7**
Produits financiers				
De participations	2 901	1 904	997	52,3
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	**2 901**	**1 904**	**997**	**52,3**
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	0	266	-266	-100,0
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	**0**	**266**	**-266**	**-100,0**
Résultat financier	**2 901**	**1 638**	**1 263**	**77,1**
Résultat courant avant impôts	**25 715**	**173 139**	**-147 424**	**-85,1**

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	38 839	8 314	30 525	367,2
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
QP des subventions d'investissement virée au résultat	2 017	2 017	0	0
Total des produits exceptionnels (IV)	**40 855**	**10 331**	**30 524**	**295,5**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 674	7 233	-3 559	-49,2
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	**3 674**	**7 233**	**-3 559**	**-49,2**
Résultat exceptionnel	**37181**	**3 098**	**34 083**	**1100,2**
TOTAL DES PRODUITS	**2 859 547**	**2 653 323**	**206 224**	**7,8**
TOTAL DES CHARGES	**2 796 651**	**2 477 086**	**319 565**	**12,9**
EXCEDENT OU DEFICIT	**62 896**	**176 237**	**-113 341**	**-64,3**
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	17 361	20 427	-3 066	-15,01
Bénévolat				
TOTAL	**17 361**	**20 427**	**-3 066**	**-15,01**
Charges de contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	17 361	20 427	-3 066	-15,01
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	**17 361**	**20 427**	**-3 066**	**-15,01**

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 390 672 euros.
Le résultat net comptable est un excédent de 62 897 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 19 mars 2024 par le conseil d'administration.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.
L'association a pour objet de connaître et d'analyser les besoins et les demandes des jeunes de 16 à 25 ans en matière d'insertion sociale et professionnelle puis de conduire une action globale pour la remise en jeu économique et sociale de ces jeunes.

Pour ce faire, il lui appartient :
- D'accueillir, d'informer, de conseiller les jeunes, de les aider à bâtir un itinéraire qualifiant personnalisé et de les suivre dans la mise en œuvre de leur projet d'insertion sociale ;
- D'animer et de coordonner des actions qui concourent à la réussite de ces projets avec le souci d'une cohérence entre les aspirations professionnelles des jeunes et les possibilités du marché du travail, notamment en recherchant auprès des entreprises les possibilités d'accueil des jeunes, voire en contribuant à la création d'activités et d'entreprises ouvertes à la mise au travail des jeunes ;
- De procéder ou de faire procéder à l'évaluation des processus d'insertion professionnelle et sociale, à la confrontation des pratiques pédagogiques engagées dans les différentes formes de stages, à la communication des expériences et des acquis envers les divers partenaires ;
- De susciter une interrogation et un dialogue permanent entre toutes les forces vives du Libournais pour que se dessine un nouvel espace social pour le jeune dans ses rapports avec les institutions, dans ses possibilités d'accès au logement, à la santé, à la culture, dans ses relations avec le monde adulte ;
- D'une manière plus générale, de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de conduire, directement ou indirectement, à la réalisation des objectifs définis ci-dessus, y compris, le cas échéant, en élaborant ou en négociant elle-même des conventions visant à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le projet R'ACCORD (financement PIC Etat) s'est terminé courant 2023 et le projet CHICHE (financement FSE+) lui a succédé afin de poursuivre l'action, il concerne le même public et la finalité est plus orientée vers l'emploi.
Nous avons perçu une subvention de la fondation Orange afin de monter un projet de radio avec un groupe de jeunes accompagnés d'un prestataire.
Nous avons démarré un travail sur notre projet associatif accompagnés du cabinet IR&D Conseil dans la perspective de la labellisation de la Mission Locale en 2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

➢ REGLES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :
- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 qui réforme le règlement CRC 99-01.

CHANGEMENT DE METHODE

Néant

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Néant

➢ METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Agencement des constructions	10 ans
Agencements, aménagements, installations	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dans les autres fonds propres et font l'objet d'une reprise en résultat (résultat exceptionnel) à due concurrence des amortissements pratiqués sur les actifs financés.

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en matière en France et découlent de l'application du Code du Travail.

Les engagements de l'association en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant comptes des salaries projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptable et leur montant est indiqué en annexe.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans (âge légal)
- Turn-over faible
- Départ volontaire
- Taux d'inflation : 1%
- Taux d'actualisation : 2,29%

L'engagement retraite est comptabilisé en provision pour charges, au passif. Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2023 à 175 669 euros.

CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE

L'association a signé avec l'État une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de 4 ans allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022, à effet de financer les coûts engagés par l'association dans le cadre du programme d'actions attaché au dispositif du « Contrat Engagement Jeunes. Un avenant à cette convention pluriannuelle a été signé pour l'année 2023. L'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 831 750 euros. La prestation d'accompagnement des jeunes par l'association dure 6 mois minimum à partir de leur date d'entrée dans le dispositif. Si, à la clôture de l'exercice, la subvention n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice au titre de la prestation d'accompagnement, l'engagement pris par l'association envers les jeunes est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Dans ce contexte, et pour faire concilier le produit de la subvention avec les charges supportées par l'association (salaires, location de salle, prestataire...), l'association constitue des fonds dédiés en considérant un taux de renouvellement des contrats conclus avec les jeunes de 20% (pour les seuls contrats d'une durée de 6 mois).

Au 31 décembre 2023, le montant de la subvention inscrite dans les comptes en lien avec ce dispositif s'est élevé à 831 750 euros et les fonds dédiés correspondant s'élèvent à 272 120 euros. Cette somme a été déterminée en considérant le nombre de jeunes entrés dans le dispositif en 2023 et la date de leur entrée.

FONDS DEDIES

Les comptes annuels des associations et fondations doivent être établis conformément au Plan comptable général, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par leurs spécificités. L'une des principales adaptations concerne les fonds dédiés qui sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (règlement CRC 99-01, art. 3).

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Néant

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 138 194 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	126 272	10 684	6 235	130 720
Immobilisations financières	7 474			7 474
TOTAL	**133 746**	**10 684**	**6 235**	**138 194**

Amortissements et provisions d'actif = 107 900 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	96 898	17 237	6 235	107 900
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**96 898**	**17 237**	**6 235**	**107 900**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Agen. installation/sol d'autrui	28 182	23 760	4 422
Installation à caractère spécifique	13 881	13 881	0
Matériel bureau & informatique	88 657	70 259	18 398
TOTAL	**130 720**	**107 900**	**22 820**

Etat des créances = 420 004 euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 474		7 474
Actif circulant & charges d'avance	412 530	412 530	
TOTAL	**420 004**	**412 530**	**7 474**

Produits à recevoir par postes du bilan = 409 051 euros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	409 051
Disponibilités	
TOTAL	**409 051**

Charges constatées d'avance = 3 479 euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres = 396 842 euros

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	141 063				141 063
Report à nouveau	14 794	176 237			191 031
Excédent ou déficit de l'exercice	176 237	-176 237	62 897		62 897
SITUATION NETTE	**332 094**	**0**	**62 897**		**394 991**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	3 868			2 016	1 851
Provisions réglementées					
TOTAL	**335 962**	**0**	**62 897**	**2 016**	**396 842**

Fonds dédiés = 296 851 euros

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture	Report	Utilisation	Transfert	A la clôture
. Contrat Engagement Jeune	332 559		332 559	272 120	272 120
. Conseil Régional – Escape Room Santé	14 500		14 500	21 710	21 710
. Projet humanitaire				3 021	3 021
TOTAL	**347 059**		**347 059**	**296 851**	**296 851**

Provisions = 208 526 euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisation	Non utilisation	A la clôture
Provisions pour risques		32 857			32 857
Provisions pour charges	197 518			21 849	175 669
TOTAL	**197 518**	**32 857**		**21 849**	**208 526**

Les provisions pour risques et charges sont uniquement composées de la provision pour engagement de fin de carrière pour 175 669 euros.

Etat des dettes = 488 454 euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	17 849	17 849		
Dettes fiscales & sociales	410 711	410 711		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	59 894	59 894		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**488 454**	**488 454**		

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer par postes du bilan = 325 983 euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	266 594
Autres dettes	59 389
TOTAL	**325 983**

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires TTC facturés au titre du contrôle légal des comptes Honoraires TTC facturés au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)	8 700
TOTAL	**8 700**

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen de l'exercice

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	7
Agents de maîtrise & techniciens Employés Ouvriers	30
Apprentis sous contrat	1
TOTAL	**38**

Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre de son activité, l'association occupe des bureaux mis à disposition par différentes communes. La valorisation de ces contributions a été déterminée par les éléments communiqués par les communes accueillantes pour l'année 2022. En cas de non réponse, les contributions ont été valorisées à partir des éléments communiqués par ces mêmes communes sur les années antérieures.

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 408 893 euros

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir (468700)	408 893
TOTAL	408 893

Produits constatés d'avance = 0 euros

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	0
TOTAL	0

Charges constatées d'avance = 3 479 euros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	3 479
TOTAL	3 479

Charges à payer = 325 983 euros

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées s/cp (428200)	99 237
Autres charges à payer (428600)	101 509
Organismes sociaux (438600)	42 910
Etat charges à payer (448600)	22 938
TOTAL	266 594

Autres dettes	Montant
Divers charges à payer (468600)	59 389
TOTAL	59 389

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES